Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 12 avril 2021

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres *(S14 du 05 au 11 avril 2021)*

La circulation virale continue à progresser, +9% de cas positifs en une semaine dans le département, avec une augmentation en bocage bressuirais et en thouarsais, stable ailleurs. Le taux d'incidence pour les + de 65 ans reste stable. Les hospitalisations restent à un niveau élevé. 18,9 % de la population a au moins reçu une dose vaccinale.

- **Le taux d'incidence** s'établit à **324,5 cas pour 100 000 habitants**, le plus haut taux depuis l'été 2020. Ce taux est de 215,2 pour les + de 65 ans. **Il est le plus élevé chez les 20-30 ans, à 416 cas pour 100 000.** En région, les taux d'incidence des départements sont entre 83 et 324 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres est le 1er département néo-aquitain en termes de circulation virale.**
- **1 216 nouveaux cas détectés, soit une hausse de +9,3%**. La circulation virale est nettement la plus faible en mellois, moitié moindre que dans les autres territoires. En Deux-Sèvres, une baisse de -16% des tests effectués liés au lundi de Pâques (RT-PCR ou antigéniques).
- **Un taux de positivité de 7,3 % en semaine 14** (6,5 en S13)**.** C'est le 3ème taux le plus élevé en région.
- **Le variant anglais est majoritaire.** Il représente 74% des personnes positives aux tests RT-PCR en Deux-Sèvres (85% en Nouvelle-Aquitaine). **Pour ce qui concerne les deux autres variants brésilien et sud-africain, le taux de présence est de 3,3% en Deux-Sèvres** (2,7% en Nouvelle-Aquitaine)**.**
- Fin de semaine 14, **78 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (+8 en une semaine) dont 12 en réanimations. Depuis le 1er octobre, 1 038 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **4 nouveaux décès** sont à déplorer (4 en S13 ; 8 en S12 ; 5 en S11 ; 4 en S10), aucun en EHPAD. 442 décès depuis le 1er septembre. **467 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie**.
- **14 EHPAD sont touchés par la Covid-19 actuellement**. Deux sont en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **6 établissements accueillant des personnes avec handicap sont aussi concernés**.

Tableau 1 *: Nombre de cas par territoire*

Territoire de Contrat Local de Santé	Nombre de cas positifs	Taux incidence	Taux incidence S-1
CAN	291	*240,9*	*241,7*
dont Niort	*99*	*167,8*	*181,3*
Haut-Val-de-Sèvre	165	*546,3*	*509,9*
Mellois en Poitou	76	*157,8*	*149,5*
Gâtine	240	*362,7*	*368,7*
Thouarsais	144	*400,6*	*339,4*
Bocage bressuirais	300	*408,4*	*310,4*
Total Deux-Sèvres	**1 216**	***324,5***	*296,7*
dont les plus de°65 ans	183	*215,2*	*169,3*

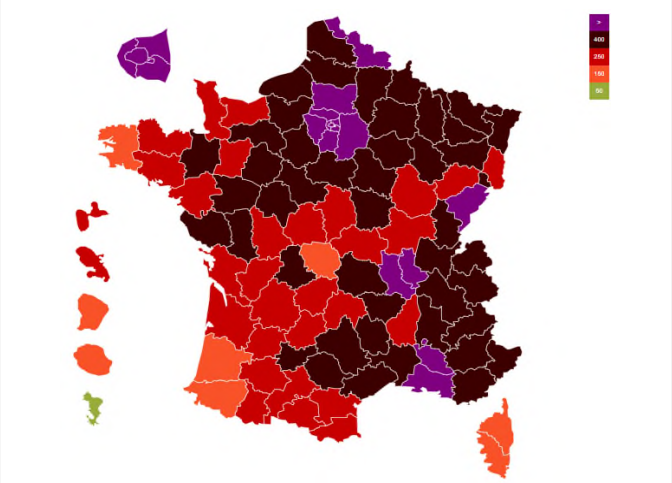

Carte 1 : Taux d'incidence pour 100 000 hab. du 05 au 11 avril 2021
Élaborée avec les chiffres de SPF exploités par https://covidtracker.fr/

Vaccinations

En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **91 092 injections** depuis début janvier. **47,9 % des rendez-vous ont été pris par téléphone**.
18,9% des deux-sévriens ont reçu la première injection et 5,6% ont reçu les deux injections (18,8% et 6,2% en région).

Plus de 43 000 personnes ont plus de 75 ans en Deux-Sèvres.
Plus de 85 000 ont plus de 65 ans.

Des équipes mobiles de vaccinations sont déployées pour aller au-devant des personnes, isolées et prioritaires à la vaccination, n'ayant pas de possibilité de mobilité.
Durant le mois d'avril, des opérations spécifiques sont en cours afin que les professionnels de la santé soient très majoritairement vaccinés.

***Tableau 2** : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres*

	du 04 janv. au 11 avril
Au moins une dose	70 481
Les deux doses	20 701

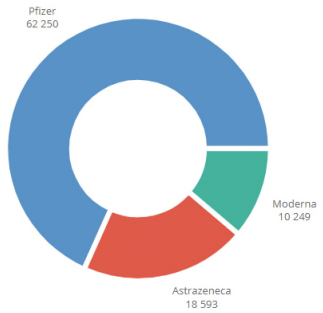

***Figure 1** : Répartition des injections par vaccin en Deux-Sèvres. Source SI-Vac, exploitation ARS*

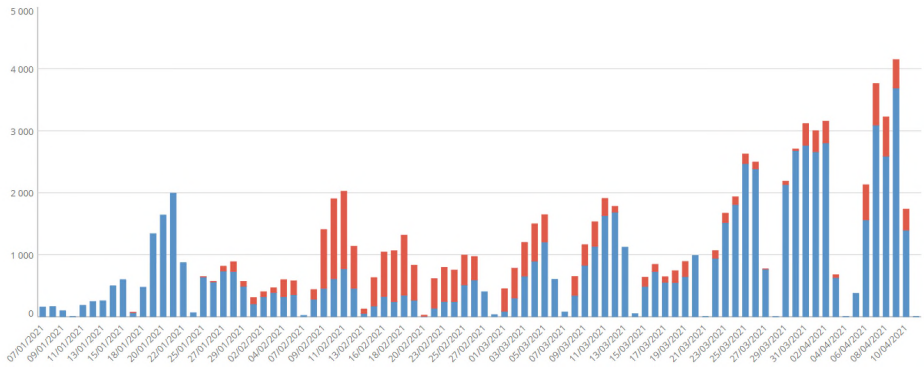

***Figure 2** : Nombre d'injections quotidiennes (bleu : 1ère injection ; rouge : 2ème)*
Source SI-Vac, exploitation ARS

NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 5.

Informations

Lieux des centres de vaccination Pfizer et Moderna

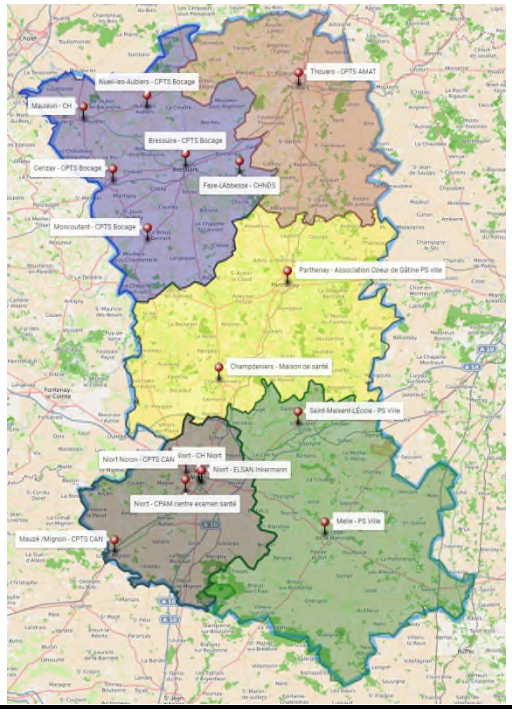

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/vivre-avec-la-covid-19-informations-grand-public

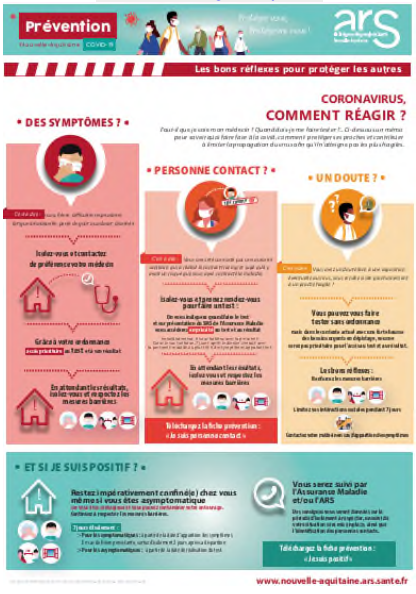

Vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		*Je ne suis pas concerné*	
18 à 49 ans inclus	**Je n'ai pas de problème de santé** →	*Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner*	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	**Je n'ai pas de problème de santé** →	*Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner*	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	**Je n'ai pas de problème de santé** →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	**Je suis en établissement pour personnes âgées** →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2ème trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021